



FB AUDIT

WALTER FRANCE

ASSOCIATION MAISON FAMILIALE RURALE LA PINEDE

6086 Route Départementale
Lieu dit La Granelle
30320 MARGUERITTES

**Rapport du Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31/12/2018



**ASSOCIATION MAISON FAMILIALE RURALE
LA PINEDE**
6086 Route Départementale - Lieu dit La Granelle
30320 MARGUERITTES

**Rapport du Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31/12/2018

A l'assemblée générale de l'association MAISON FAMILIALE RURALE LA PINEDE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée lors de votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **MAISON FAMILIALE RURALE LA PINEDE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

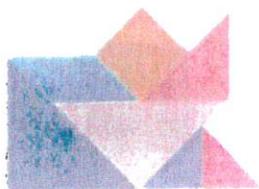
Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



10, Avenue de la Granelle - 30320 Marguerittes



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

DR

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ORANGE, le 03/06/2019



Didier REDON
SAS FB AUDIT
Commissaire aux comptes

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Concessions, Brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains	252 552		252 552	252 552			
	Constructions	2 089 426	719 727	1 369 699	1 451 781	82 082	5.65	
	Installations techniques Matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles	360 389	155 209	205 180	107 199	97 981	91.40	
	Immobilisations en cours				4 076	4 076	100.00	
	Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations	2 451		2 451	2 413	39	1.60		
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières								
Total I	2 704 818	874 936	1 829 882	1 818 020	11 862	0.65		
Comptes de liaison								
Total II								
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements	4 135		4 135	5 861	1 726	29.45	
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Créances usagers et comptes rattachés	40 537	26 050	14 488	31 608	17 120	54.16	
	Autres créances	41 687	1 732	39 954	40 268	314	0.78	
Valeurs mobilières de placement	237 466		237 466	237 443	22	0.01		
Instruments de trésorerie								
Disponibilités	229 040		229 040	156 283	72 757	46.55		
Charges constatées d'avance (3)	3 432		3 432	2 964	468	15.79		
Total III	558 296	27 782	530 514	474 428	56 086	11.40		
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecart de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	3 263 114	902 718	2 360 396	2 292 448	67 948	2.78		

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	1 294 388		1 239 081		55 307	4.46
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	54 606		55 307		611	1.11
	Autres fonds associatifs						
	Fonds associatifs avec droit de reprise :						
	Apports						
	Legs et donations						
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs						
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	174 984		188 269		13 285	7.06	
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
Total I	1 524 067		1 482 656		41 411	2.73	
	Comptes de liaison						
	Total II						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges	88 787		33 989		54 798	161.22
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement						
	Fonds dédiés sur autres ressources						
Total III	88 787		33 989		54 798	161.22	
DETTES (1)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	632 734		662 056		29 322	4.43
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 309		24 319		1 010	4.15
	Dettes fiscales et sociales	72 907		78 464		5 557	7.08
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	16 592		10 962		5 630	51.36
Instruments de trésorerie							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance						
	Total IV	785 542		775 531		10 011	3.99
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 357 346		2 290 146		67 200	2.93

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

745 542 775 801

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises Production vendue de Biens et Services	441 553		475 635	34 081- 7.17-
Production stockée Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	933 281		918 288	14 993 1.63
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	39 564		34 820	4 745 13.63
Collectes				
Cotisations	4 010		3 930	80 2.04
Autres produits	2 600		3 404	804- 23.62-
Total I	1 421 008		1 136 076	15 968- 1.07-
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	65 911		69 154	3 244- 4.69-
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)	1 211		3 301-	4 512 136.68
Autres achats et charges externes	234 461		285 697	51 237- 17.93-
Impôts, taxes et versements assimilés	5 283		8 928	3 645- 40.82-
Salaires et traitements	610 717		618 266	7 549- 1.22-
Charges sociales	270 187		267 653	2 534 0.95
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	119 844		107 556	12 288 11.42
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions	17 760			17 760
Pour risques et charges : dotations aux provisions	60 000		1 037	58 963 NS
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	4 697		19 274	14 577- 75.63-
Total II	1 390 071		1 374 264	15 806- 1.15-
I - Résultat d'exploitation (I-II)	30 937		61 812	30 874- 49.95-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12
Ecart N / N-1				
Euros				
%				
Produits financiers				
Produits financiers de participations			36	100.00
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier			98	22.24
Autres intérêts et produits assimilés	538		440	
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	538		476	12.95
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	10 718		11 965	10.42
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	10 718		11 965	10.42
2. Résultat financier (V-VI)	10 180		11 489	11.39
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	20 759		50 324	58.75
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 754		5 817	35.46
Produits exceptionnels sur opérations en capital	35 487		28 902	22.78
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII	39 241		34 718	13.63
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4 794		22 773	78.95
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	386		6 856	94.37
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII	5 180		29 629	82.52
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	34 061		5 089	689.25
Impôts sur les bénéfices (IX)	124		106	16.98
Total des produits (I+III+V+VII)	1 480 757		1 471 271	0.71
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	1 136 092		1 415 354	0.70
Solde intermédiaire	34 665		55 917	1.11
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	34 665		55 917	1.11